



OFFRE D'EMPLOI

LE CHU DE MONTPELLIER
RECRUTE

CONDUCTEUR AMBULANCIER

PRÉSENTATION DU CHU DE MONTPELLIER

Le CHU de Montpellier est le **1^{er} employeur de l'Hérault et établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire de l'Est-Hérault.**

Le CHU de Montpellier s'organise autour de 12 pôles hospitalo-universitaires. Toutes les spécialités médico-chirurgicales, y compris les plus pointues, sont représentées :

- Pôle biologie-pathologie
- Pôle cliniques médicales
- Pôle coeur - poumons
- Pôle digestif
- Pôle neurosciences tête et cou
- Pôle EMMBRUN (Endocrino., Métabolisme, Brûlés, Rein, Uro., Néphro.)
- Pôle femme mère enfant
- Pôle gérontologie
- Pôle os et articulations
- Pôle pharmacie
- Pôle psychiatrie
- Pôle urgences

Situé au Nord de Montpellier, le CHU est classé parmi les meilleurs établissements de santé au niveau national, pour la qualité de la médecine, de la recherche et de son management.

Le CHU de Montpellier, c'est :

- 10 874 agents médicaux et non médicaux qui font le quotidien de nos hôpitaux
- 1 030 élèves réparties sur 9 écoles

C'est aussi :

- 3 900 naissances par an
- 570 000 consultations externes par an
- 125 000 passages aux urgences par an
- 496 000 appels au SAMU, SMUR centre 15

Et tous les jours :

- 155 interventions chirurgicales par jour
- 1220 passages en imagerie par jour
- 278 hospitalisations en temps complet
- 3 680 repas patients tous les jours

CONDITIONS D'EXERCICE ET PÉRIODICITÉ DE PRÉSENCE



LIEU D'EXERCICE

CHU DE
MONTPELLIER -
Arnaud de
Villeneuve -
Lapeyronie - St Eloi
- Gui De Chauviac -
La Colombière



GRADE GRILLE DE RÉFÉRENCE

ASHQ



POURCENTAGE D'ACTIVITÉ

100 %



TYPE DE CONTRAT

CDD - Mutation -
Détachement

ACTIVITÉS PRINCIPALES

Définition du poste

Transporter, accompagner, surveiller et assurer la manutention des patients avec l'aide d'outils spécifiques aux sites d'activités suivant les missions définies dans le référentiel de régulation.

Missions générales

- Recueil sur le logiciel PTAH des informations nécessaires à la prise en charge du patient et au transport à réaliser
- Vérification du bon fonctionnement du matériel nécessaire au transport à réaliser (Fauteuil, Brancard)
- Vérification auprès d'un soignant des informations recueillies (identité, destination, précautions...)
- Manutention et conditionnement du patient pour le transport, suivant l'évaluation des besoins du patient (installation, information...)
- Vérification de la sécurité du patient : barrière...
- Durant le transport, surveillance du patient et des dispositifs médicaux (perfusion, oxygène...) dans le champ de compétence.
- Transmission d'informations et documents nécessaires à la continuité des soins dans le service destinataire
- Traçabilité des activités sur PTAH (horodatage, critères qualité)
- Transmission orales ou écrites des anomalies perturbant l'organisation des transports (matériel, ascenseurs, circuits...)
- Nettoyage et désinfection du matériel utilisé selon les protocoles d'hygiène en vigueur
- Aide à la logistique déployée pour faire face à des situations d'exception suivant procédure CHU (Plan Blanc).

CONNAISSANCES ET SAVOIR-FAIRE

Spécificités du poste

Activité sur les différents sites de brancardage (Arnaud De Villeneuve - Lapeyronie- St Eloi - Gui De Chauliac - La Colombière) et des Transports Sanitaires suivant l'organisation préétablie.

Connaissances et savoir-faire

- S'approprier les activités définies sur les fiches de poste "brancardier" et "ambulancier"
- S'adapter aux organisations des différents secteurs d'activité
- S'intégrer aux différentes équipes
- Développer et mettre en place un mode de communication adapté aux personnes et aux situations.

Conditions particulières d'exercice du poste

- Contraintes posturales en lien avec la manutention des malades et port de chaussures fermées
 - Travail nuit, week-end et jours fériés selon les secteurs d'activité.
 - Amplitude horaire de 7h30 ou 9h00 suivant les secteurs d'activité.
 - Mobilité au sein des Transports Patients.
 - Alternance au sein des différents secteurs d'activité suivant un planning annuel intégrant les congés annuels d'été
 - Possibilité selon le projet professionnel de quitter l'EMTP.
- Néanmoins la mobilité au sein de l'ensemble des secteurs patients est de fait.

RELATIONS PROFESSIONNELLES LES PLUS FREQUENTES

Liaison hiérarchique

- **Le cadre de référence** du secteur d'affectation administrative gère l'entretien annuel d'évaluation, les demandes de formation, l'évolution de carrière et les projets professionnels.

- **Le cadre opérationnel** du service d'accueil met en place un tutorat et répond aux demandes concernant les pratiques quotidiennes en termes de gestion de planning, de problématiques rencontrées au cours de l'exercice professionnel. Les évaluations des professionnels de l'EMTP sont effectuées après mise en commun des observations des cadres des différents secteurs.

Liaison fonctionnelle

- Personnel des services médico-techniques, blocs opératoires, consultations, personnel soignant des unités de soins
- Régulateurs des transports
- Personnels des équipes des transports patients

PRÉREQUIS INDISPENSABLES POUR EXERCER

- CCA (certificat de capacité d'ambulancier) ou DEA (diplôme d'état d'ambulancier)
- Aptitude physique au port de charges et à la marche à pied.
- Permis B valide
- Certificat médical valide d'aptitude à la conduite d'une ambulance

ENVOI DE VOTRE CV

Merci d'envoyer votre candidature (CV détaillé et LM) à recrutementannonce@chu-montpellier.fr

À l'attention de Madame la Directrice des Ressources Humaines et de la Formation

LES AVANTAGES À TRAVAILLER AU CHU DE MONTPELLIER

- 
- Tutorat et parcours d'intégration, de formation, d'accompagnement professionnel,
 - Accès à de nombreuses formations et notamment permettant une évolution vers d'autres métiers soignants (études promotionnelles),
 - Tous les sites du CHU sont idéalement situés avec un tramway à proximité et tous les commerces à proximité,
 - 1 crèche directement rattachée au CHU de Montpellier et proche de tous les sites hospitaliers du CHU,
 - Un plan de déplacement facile d'accès et de remboursement avec prise en charge partielle de vos billets de tram ou train ou bus (50 % de votre abonnement).

La ville de Montpellier

- Accessibilité : à 20 minutes de l'autoroute,
- 20 minutes des plages et à 1H30 de l'Espagne,
- Un aéroport international,
- Deux gares TGV.

www.chu-montpellier.fr